

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MAI 2012**

**PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Thérèse BERTHIER, Jean-Pierre BUGUET, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Bernadette GIRARDEAU, Cyrille JOBARD, Michel LAUQUIN, Michel ROY.**

**Absents excusés : Jocelyne CLEMENT (pouvoir Manuel DESCHAMPS) Sylvie RUBEY(pouvoir Jean-Paul DICONNE), Franck CHAMPAGNE (pouvoir Christian CORDEY).**

**Absents non excusés : Pierre RAGEOT, Sylvie ZIMMER**

**PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Après avoir entendu M. le Maire exposer que suite à la loi de finance rectificative pour 2012 du 14 mars 2012, la participation pour raccordement à l'égout est définitivement supprimée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, le Conseil décide d'instituer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Fixe un montant de 2 500 euros pour une maison individuelle ou pour une habitation en habitat groupé ou pour une habitation ou un logement dans un lotissement ou pour un logement dans un immeuble collectif.

Fixe un montant de 1250 euros pour un studio ou un T1 dans un immeuble collectif.

**TRANSPORT A LA DEMANDE**

Après avoir pris connaissance des nouvelles conditions établies par le conseil général de Saône et Loire pour le fonctionnement du transport à la demande existant sur la commune, le Conseil accepte le tarif minimum d'un trajet à 1,50 € et la participation du Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 40 % du déficit de fonctionnement du service avec un plafonnement ; il autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant les contrats à durée déterminée de trois agents, le Conseil décide la transformation du contrat de l'accompagnatrice scolaire en contrat à durée indéterminée. Décide de renouveler pour trois ans le contrat des deux agents assurant la surveillance des élèves pendant le temps inter-cantine.

Donne pouvoir au Maire pour signer les contrats correspondants.

**INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents concernés.

**SCRUTINS DES 10 ET 17 JUIN 2012**

Le conseil établit le bureau de vote pour les élections législatives qui se dérouleront les 10 et 17 juin 2012 de 8 heures à 18 heures.

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**

Le conseil prend connaissance du dossier de porter à connaissance concernant le Plan de Prévention du Risque Inondation.

Emet les avis suivants sur ce projet :

Demande que les zones bleues et vertes du PERI soient conservées puisqu'il n'y a pas de risque de rupture de digues sur la commune.

**ADMISSION EN NON VALEUR**

Le conseil prononce l'admission en non valeur d'une somme de 37,50 € concernant une taxe d'affouage 2009.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie,  
le 25 mai 2012, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

le Maire  
J.P.DICONNE